

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE
ET À LA QUATRIÈME CATÉGORIE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ**

Concours : **EXTERNE**

Section : **SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, ET GESTION**

Option A : **GESTION DE L'ENTREPRISE**

SESSION 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Épreuve Disciplinaire appliquée

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

Matériel(s) et documents(s) autorisé(s) :

Ce sujet comporte **26** pages y compris celle-ci.

Vérifiez que l'exemplaire qui vous a été remis est complet. Si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

SUJET :

INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A partir du dossier joint et de vos connaissances personnelles, pour une classe de **BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux (DATR)** et dans le cadre du **module M52 « Les acteurs des services en territoire rural »**, développer, dans une présentation organisée, une séquence pédagogique permettant d'enseigner le thème « **Intervention des collectivités territoriales dans le développement territorial** » et intégrant obligatoirement :

- une progression pédagogique de la séquence d'une durée comprise entre 20 et 25h ;
- la présentation détaillée d'une séance pédagogique d'une durée de 2 fois 55 minutes et comportant une activité proposée aux apprenants avec ses attendus ;
- la présentation détaillée d'une évaluation sommative des acquisitions attendues au terme de cette séquence en fournissant la grille de correction. La durée de l'évaluation est de 55 minutes.

Développer les méthodes pédagogiques et les démarches didactiques qui sont mises en œuvre pour traiter ce thème.

Expliquer comment sont mobilisés les éléments du dossier documentaire pour la conception et la mise en œuvre de la séquence.

Justifier tous les choix opérés.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document relatifs au thème du sujet

Document 1 : A. TORRE, (2015). « Théorie du développement territorial ». Géographie, Économie, Société, n°17 (extraits) - pages 4 à 5.

Document 2 : « 40 années d'une histoire choisie et partagée ». La Vallée, bulletin d'information de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, décembre 2019 - pages 6 à 7.

Document 3 : Vallée de la Bruche « Intercommunalité : "Préparer ensemble le territoire de demain" ». Site Internet du quotidien Les Dernières nouvelles d'Alsace, 30 janvier 2022 - page 8

Document 4 : « 1,4 million d'euros pour rénover la ferme-auberge de la Perheux », Site Internet du quotidien Les Dernières nouvelles d'Alsace, 27 mars 2022 - page 9

Document 5 : « Du SCoT au PETR, le Pays en héritage ». « Notre territoire », bulletin d'information intercommunal de la Communauté de communes Mossig et Vignoble, novembre 2019 - page 10

Document 6 : « La loi NOTRe : principales dispositions ». Fiche n°1 (extraits), Fiches pratiques à l'attention des Maires, Préfecture du Tarn-et-Garonne, octobre 2015 - page 11

Document 7 : « L'impact financier du dispositif LEADER en France pour l'actuelle programmation (2014-2020) ». Etude sur la mesure 19 LEADER des programmes de développement rural régionaux 2014-2020, Réseau rural français, Agence de services et de paiement, Régions de France, 2020, p 50 - page 12

Document 8 : Carte des intercommunalités du département du Bas-Rhin. La nouvelle donne intercommunale en Alsace, Site Internet du quotidien L'Alsace, 29 janvier 2017 - page 13.

Documents relatifs au référentiel de diplôme et à l'évaluation en BTSA DATR

Documents extraits du référentiel de diplôme du BTSA DATR (Arrêté du 15 juin 2012)

Document A : Champs de compétences et liste des situations professionnelles significatives - page 14.

Document B : Liste des capacités générales et professionnelles - page 15.

Document C : Objectifs du module M52 - page 16.

Document D : Objectifs des autres modules professionnels impliquant les SESG Gestion d'entreprise - page 17.

Document E : Objectifs du module M61 « Stage(s) et formation en milieu professionnel » - page 18.

Document F : Activités pluridisciplinaires - page 19.

Document G : Modalités d'évaluation du M52 (extrait du tableau des épreuves) - page 20.

Documents extraits de la note de service « Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « développement, animation des territoires ruraux », 23 juillet 2012

Document H : Modalités d'évaluation de l'épreuve E5 - page 21.

Document I : Modalités d'évaluation de l'épreuve E7 - page 22.

Autre document

Document J : Document d'accompagnement du référentiel de formation - Module M 52 (Inspection de l'enseignement agricole, février 2012) - pages 23 à 26.

Théorie du développement territorial

André Torre, Théorie du développement territorial. Géographie, Économie, Société, n°17 (extraits), 2015.

[...]

2. Les composantes du développement territorial

Le terme de développement territorial est plutôt récent, et longtemps les auteurs lui ont préféré ceux de développement local (Aydalot, 1986 ; Greffe, 2002) ou par le bas (Stohr et Taylor, 1981), qui traduisaient la volonté d'implication des populations et de prise en compte des spécificités locales, allant à l'encontre des politiques macro-économiques décidées par les États et plaquées sur des milieux possédant des ressources et un esprit souvent très divers (Campagne et Pecqueur, 2014). Différentes politiques décentralisées ont été mises en place pour favoriser en ce sens le développement économique des villes ou des campagnes, qu'il s'agisse des initiatives en faveur du développement des systèmes productifs locaux et des technopoles ou d'opérations d'aménagement du territoire comme la création des Parcs Naturels Régionaux ou des Pays, voire des programmes Leader au niveau européen (Alvergne et Taulelle, 2002).

Is s'élaborent par les oppositions et compromis entre acteurs locaux et extérieurs et s'inscrivent dans le long terme, avec une histoire et des préoccupations ancrées dans les cultures et les habitudes locales, la perception d'un sentiment d'appartenance, ainsi que des formes d'autorités politiques, des règles d'organisation et de fonctionnement spécifiques.

Par enrichissements successifs, est ainsi venue s'imposer la notion de développement territorial, dont nous allons tout d'abord donner une définition raisonnée, avant d'aborder la question de l'innovation territoriale, sous ses faces coopératives et conflictuelles.

2.1. Définition du développement territorial

La problématique du développement territorial concerne avant tout des aires géographiques de taille plutôt restreinte. La notion de territoire y recouvre une réalité biophysique (un bassin versant) ou institutionnelle (les territoires de la biodiversité comme les Zones Natura 2000, ou de l'eau comme les SAGE), mais c'est surtout un existant et un construit social, résultant des actions des acteurs (Jean, 2008 ; Courlet et Pecqueur, 2013).

Sa finalité est la même que celle de tout type de développement : améliorer le bien-être et éventuellement la richesse des populations, avec le choix d'un intérêt étendu jusqu'aux territoires aux fonctions industrielles réduites, par prédilection ou manque de ressources.

Son analyse impose toutefois trois importantes lignes de césure par rapport à celle du développement régional¹ :

-1) les processus de développement territorial ne peuvent être réduits aux seuls comportements des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques de développement, mais s'étendent à d'autres parties prenantes des territoires : collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'État, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance (PNR, Pays...) et monde associatif ;

¹On jugera également d'un enrichissement des problématiques par rapport aux analyses du développement local, portant sur trois points : la référence à la notion de territoire tout d'abord, l'introduction de multiples parties prenantes des territoires ensuite, et la prise en compte systématique des problématiques d'usages des sols enfin.

Document 1 (fin)

-2) les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer à l'analyse des dynamiques de développement (Baudelle *et al.*, 2011). Loin d'être anecdotiques, les nouvelles pratiques sociales et institutionnelles se trouvent au coeur des processus d'innovation territoriale, sans oublier la volonté des réseaux d'acteurs locaux à piloter leur propre modèle de développement, qu'il s'agisse d'actions collectives ou d'oppositions manifestes à la volonté des États ou des grandes sociétés ;

-3) les problématiques contemporaines de rareté et de concurrence des terres, d'usure des sols et de *land grabbing* des États à la recherche des terres fertiles positionnent les dimensions d'occupation de l'espace au coeur des processus et projets de développement.

L'introduction des questions d'usage des sols et de choix des modes d'aménagement contribue ainsi à réconcilier les disciplines du *land use* avec celles de la science régionale.

Pour ces raisons, le développement territorial échappe à la seule sphère de l'économie et de la géographie, pour intégrer les dimensions sociales et jusqu'aux apports des disciplines biotechniques comme l'écologie ou les sciences des sols. On notera qu'à la notion de compétitivité des territoires, classique (Capello, 2009), viennent ainsi s'ajouter deux autres préoccupations : les questions d'attractivité, pour commencer (Bourdeau-Lepage et Gollain, 2015), qui mettent en avant la capacité à attirer non seulement des activités productives mais également des touristes ou de l'économie résidentielle, et les problématiques de résilience enfin (Depret *et al.*, 2012), qui doivent permettre aux territoires de survivre, de se perpétuer et d'éviter la fuite des populations ou des compétences les plus importantes.

[...]

« 40 années d'une histoire choisie et partagée »

La Vallée, bulletin d'information de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, décembre 2019

dossier

40 ANNÉES D'UNE HISTOIRE CHOISIE ET PARTAGÉE

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CcVB), son territoire, ses compétences et son fonctionnement



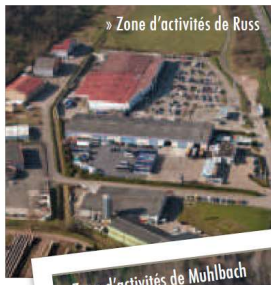
■ La CcVB et son territoire

- En chiffres : Superficie : 303,6 km², 26 communes, 21668 habitants, 11420 logements.

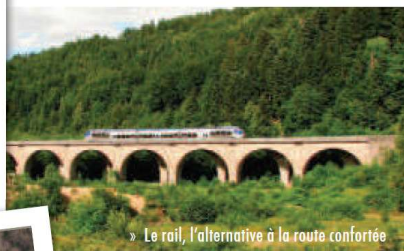
■ La CcVB et ses axes de développement

En fonction du diagnostic de territoire, notre Communauté de communes a choisi de se concentrer sur 4 grands axes de développement :

- Conforter une économie locale créatrice d'emplois et développer une stratégie d'accueil,
- Favoriser la cohésion sociale et l'attractivité du territoire par le développement des services,
- Soutenir une politique de gestion de l'espace rural, pour préserver le cadre de vie et un patrimoine de qualité,
- Développer et diversifier l'action touristique pour valoriser l'image de la Vallée.



» Zone d'activités de Russ



» Le rail, l'alternative à la route confortée



» Salons : stand de l'Office de tourisme



» Zone d'activités de Muhlbach



» Zone d'activités de Wisches

■ La CcVB et ses compétences

La CcVB a traduit ses axes de développement en compétences. Au fil du temps, la volonté des communes adhérentes, mais aussi le législateur ont fait évoluer les compétences de la CcVB. Obligatoires ou optionnelles, elles sont aujourd'hui très larges. Parmi les plus importantes, on peut citer :

- L'aménagement de l'espace et du cadre de vie, le développement des AFP, la gestion du Plan Climat Énergie Territorial, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations,
- Le développement de l'économie et de l'emploi, commerce, artisanat, agriculture, tourisme, aides aux créateurs d'entreprise,
- L'action sociale, le logement, le soutien à la petite enfance, aux établissements scolaires et à la vie associative,
- Les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,
- La collecte des déchets (Select'om),
- Les Services d'Incendie et de Secours (SDIS).

dossier

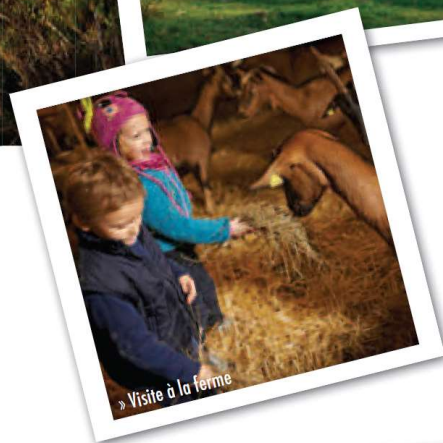
» La Vallée, vue de Bellefosse



» Maintien de la race vosgienne



» Visite à la ferme



40 ANNÉES D'UNE HISTOIRE CHOISIE ET PARTAGÉE

La CcVB, ses actions et grandes réalisations...

Au fil des ans, dans le cadre de ses compétences et de ses axes de développement, la CcVB a mené à bien de nombreuses actions et réalisations d'intérêt communautaire, tant pour améliorer l'attractivité du territoire que pour apporter, au quotidien, des services de proximité et de qualité aux populations. Quelques exemples...

■ Politique paysagère et amélioration du cadre de vie

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) ont été, depuis plus de 30 ans, les instruments majeurs de l'ouverture paysagère, de l'amélioration du cadre de vie et du maintien de l'agriculture dans la Vallée.

- EN CHIFFRES : 21 Associations Foncières Pastorales (AFP) sur 20 communes, 546 ha. sous statut AFP / 1 900 propriétaires / 4 000 parcelles, 62 agriculteurs bénéficiaires de surfaces rénovées.

■ Développement touristique, grâce aux activités de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche, le tourisme est devenu l'un des moteurs essentiels de l'attractivité et du développement du territoire.

- EN CHIFFRES : 10 000 lits touristiques pour 22 000 habitants permanents, 1 000 emplois directs et indirects dans le tourisme pour la Vallée de la Bruche, 68 000 000 € de dépenses touristiques par an dans la Vallée de la Bruche.

■ Soutien à l'activité économique et à la création d'emplois, par l'aménagement de zones d'activités (ZAC), l'assistance aux créateurs d'activités, le soutien au commerce et à l'artisanat, à PROVAL ou à Bruche Emploi, la création de Centres d'Aide par le Travail, d'ateliers et fermes-relais...

- EN CHIFFRES : 1 783 établissements, 115 adhérents à PROVAL en 2019, 19 075 heures de mises à disposition par Bruche Emploi en 2018.

■ Services aux populations : l'accueil de la petite enfance, le soutien aux établissements scolaires, aux associations, aux jeunes, aux personnes âgées ou en situation de handicap, les aides pour l'amélioration de l'habitat et l'accès au logement, les transports, la lutte contre la fracture numérique et le déploiement de la fibre optique... ont été parmi les principales priorités de la CcVB dans ce domaine.

On se sent soutenus



Par Lucienne BRUNNER,
Présidente de la Halte-Garderie
Parentale Le P'tiot à La Claquette

La Communauté de communes a beaucoup œuvré pour soutenir la petite enfance dans la Vallée, par ses aides financières, mais aussi ses conseils. C'est un relais pour nous faire connaître auprès des parents. Sans ce soutien, nous ne pourrions faire aboutir nos projets et maintenir nos services qui contribuent aussi à la création d'emplois. ☺☺

Vallée de la Bruche

Intercommunalité : « Préparer ensemble le territoire de demain »

Site Internet du quotidien Les Dernières nouvelles d'Alsace. Propos recueillis par Jean-Stéphane Arnold, 30 janvier 2022.

Jean-Bernard Pannekoecke, président de l'intercommunalité bruchoise, fait part de sa vision pour 2022 et évoque les grands projets de sa collectivité.

[...]

Quels sont les dossiers sur lesquels vous allez travailler à plus long terme ?

Sur le foncier, nous avons l'usine Delpierre, à Wisches, la friche Kettler : nous allons être vigilants sur leur devenir, car elles font partie de notre avenir. Pour ces projets, et d'autres en général, se pose aussi la question des nouvelles réglementations, comme la loi ZAN, zéro artificialisation nette. Nous allons devoir rendre des terrains au milieu naturel. Nous aurons à nous poser la question du plan local d'urbanisme intercommunal, en ayant une vraie discussion sur ce sujet, ainsi que sur l'évolution des compétences « eau et assainissement ».

L'environnement, la forêt sont aussi des sujets majeurs pour votre territoire...

Oui, avec la transition énergétique et le Plan climat, tout comme la stratégie forestière. La forêt fait partie de notre patrimoine et son avenir est un dossier que nous allons suivre de près. Il faudra concilier forêt avec activités touristiques et facteurs environnementaux et économiques. Notre stratégie forêt-bois, expliquée dans des documents que l'on vient d'éditer, doit nous faire réfléchir à utiliser, par exemple, davantage de bois dans les constructions. Qu'elles soient privées ou publiques, d'ailleurs !

Les mobilités font partie des axes de développement de la vallée, quelles sont les dernières réflexions en la matière ?

Une étude mobilité a effectivement été engagée par le Pôle d'équilibre territorial et rural « Bruche Mossig ». Entre autres dossiers, nous avons pris rendez-vous avec la SNCF pour parler du devenir des gares ou de certains de leurs locaux attenants. Pourraient-elles se transformer en Maisons des mobilités ? Ce serait l'occasion de greffer sur elles des facilités pour les voitures électriques, pour des vélos électriques. De petites entreprises pourraient y trouver des locaux. Il y a aussi la question des rabattements vers ces gares, donnée primordiale, à mon sens, à étudier et à favoriser.

Qui dit projets, dit finances : avez-vous les moyens de vos ambitions ?

Budgétairement, il faut être très vigilant, notamment sur notre dette. Et calculer davantage si on prend des risques. Il faut également trouver de l'argent ailleurs. La population a de plus en plus d'exigences, on doit y être attentifs, tout en restant réalistes.

Peut-on évoquer des gros dossiers comme ceux du contournement de Rothau, que la population pense parfois en sommeil, ou bien la ferme de la Perheux, investissement conséquent pour l'intercommunalité ?

[...]

Pour la ferme-auberge de la Perheux, c'est en effet un gros dossier, tout comme le col de la Perheux, qui sont indissociables. Pour la ferme, j'estime que nous n'en sommes plus au débat : « Fallait-il en prendre la compétence ou pas ? ». Il faut maintenant relancer une dynamique agricole à cet endroit. Et pour le col, il faut qu'on le protège absolument.

[...]

1,4 million d'euros pour rénover la ferme-auberge de la Perheux

Site Internet du quotidien Les Dernières nouvelles d'Alsace, 27 mars 2022.

Le sujet avait prêté à débat, lors de réunions précédentes des élus intercommunaux, fin 2021. Cette fois, le dossier n'a pas connu contestation, juste deux abstentions.

Jean-Bernard Pannekoecke, président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB), et Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission paysages et environnement, ont rappelé les deux options qui s'offraient à la collectivité concernant la rénovation de la ferme-auberge de la Perheux.

La première serait de réaliser des travaux qui incombent au propriétaire, c'est-à-dire la CCVB, pour « un solde à charge d'un peu plus de 400 000 €. Deuxième option : lancer un projet d'envergure ». Celui-ci permettrait d'offrir un confort optimal aux exploitants, la famille Botter, et de gagner en capacité d'accueil de la ferme-auberge, en y adjoignant notamment une extension (plus 25 couverts, dans une salle qui pourrait accueillir des séminaires, ce qui porterait la capacité de restauration à environ 80 places) et des espaces de couchage. Le tout avec des travaux d'amélioration énergétique et environnementaux.

« La Perheux ne doit pas devenir les Champs-Élysées ! »

Dans ce deuxième cas, l'enveloppe nécessaire est conséquente : 1,412 million d'euros, honoraires d'architecte compris. Mais avec des aides espérées du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, avec le Plan avenir montagne (500 000 €), du Grand Est, avec le programme Climaxion et les aides Massif (405 000 €), de la CeA (*) (211 000 €), l'autofinancement par l'intercommunalité bruchoise s'élèverait à un peu moins de 300 000 €. Le président de la CCVB a fait savoir que si ces aides n'étaient finalement pas allouées, le projet serait évidemment remis en cause.

André Wolf, maire de Neuviller-la-Roche, pas farouchement optimiste pour ce projet au départ, a reconnu que « ce serait bête de ne pas le faire. Mais il ne faudrait pas, côté fréquentation, que la Perheux devienne une foire d'empoigne touristique ! ».

L'élu de la Rothaine a plaidé pour une limitation de la capacité de restauration. Jean-Bernard Pannekoecke a convenu que la Perheux ne devait pas « devenir les Champs-Élysées ! Ni un site de tourisme de masse. Pas question d'avoir des cars par vagues. Le premier rôle de la ferme est d'entretenir les espaces agricoles alentour ».

(*) : La CeA, collectivité européenne d'Alsace, est une collectivité territoriale française créée le 1^{er} janvier 2021 et résultant de la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Du SCoT au PETR, le Pays en héritage

« Notre territoire », bulletin d'information intercommunal de la Communauté de communes Mossig et Vignoble, novembre 2019.

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé un nouvel outil du développement local : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche Mossig s'est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Il poursuit la politique de développement durable intercollectivités initiée par l'association du Pays Bruche-Mossig-Piémont qui a engagé sa dissolution au 1^{er} septembre 2019. Le PETR a repris l'animation économique et la gestion de Tremplin, le portage du programme européen LEADER, le développement d'une politique de transition énergétique, notamment le conseil aux particuliers, avec l'Espace Info Energie, tout en poursuivant l'élaboration du SCoT Bruche-Mossig, pour le compte de ses membres, les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble.

Le projet de SCoT Bruche Mossig sera présenté et débattu avec le public. Une réunion est prévue le mardi 26 novembre, à Wasselonne, pour échanger sur la définition des orientations en matière d'aménagement du territoire qui s'appliqueront à nos communes, au travers notamment des plans locaux d'urbanisme.

Le PETR travaille à l'élaboration d'un projet de territoire. Il a vocation à organiser un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise. Il mobilise des élus et le Conseil de développement. Ce dernier est une instance consultative prévue par le législateur afin d'associer la société civile aux travaux et aux projets portés par le pôle. Installé le 21 août dernier, il est présidé par Alain Ferry, maire de Wisches, entouré de ses Vice-présidents : Gilbert Roth, Maire de Dorlisheim, Daniel Acker, Maire de Wangenbourg, Pierre Grandadam, Maire de Plaine, Jean-Michel Weber, maire de Molsheim et François Jehl, maire d'Odratzheim

L'action du PETR est complémentaire à celles de ses membres. Elle s'exerce dans le respect des compétences et des attributions que ces derniers lui accordent. C'est dans cet esprit que les trois communautés de communes lui ont délégué l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), rendu obligatoire par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Ainsi, le PETR Bruche Mossig a engagé l'élaboration d'un PCAET qui permettra de doter le territoire d'une véritable stratégie de lutte contre le réchauffement climatique

Le Plan Climat c'est quoi ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. En concertation avec les acteurs locaux, il a pour ambition de bâtir un plan d'actions sur 6 ans afin de préserver notre climat, la qualité de notre air, et accélérer la transition énergétique sur le territoire. Il doit définir, prioriser et mettre en œuvre des actions concrètes pour :

- **limiter** l'impact sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- **maîtriser** la consommation d'énergie,
- **développer** les énergies renouvelables,
- **améliorer** la qualité de l'air,
- **réduire** la vulnérabilité de notre territoire au changement climatique.

Le diagnostic, rédigé par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), a été présenté dans chaque communauté de communes au début de l'été. Les prochaines étapes consistent à finaliser la stratégie territoriale et à définir le programme d'actions. Le livre blanc » de la concertation et les éléments du diagnostic seront disponibles dès la mi-novembre sur le site : www.bruche-mossig-piemont.fr.

La loi NOTRe : principales dispositions

Fiche n°1 (extraits), Fiches pratiques à l'attention des Maires, Préfecture du Tarn-et-Garonne, octobre 2015.

L'organisation décentralisée de la République, inscrite dans la Constitution, constitue un atout pour la France. Elle s'appuie sur une solidarité étroite entre l'État et les collectivités locales. Pourtant, au fil des lois de décentralisation successives, elle est devenue trop complexe et trop peu lisible pour les citoyens et les entreprises. Face à ce constat, la réforme territoriale poursuit trois objectifs principaux : simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales ; faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays ; renforcer les solidarités territoriales et humaines. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) s'inscrit dans ce cadre.

La loi NOTRe procède à la simplification et à la clarification des compétences des collectivités locales. À ce titre elle :

- **supprime la clause générale de compétence des régions et des départements** qui deviennent ainsi des collectivités spécialisées ;
- **renforce les responsabilités de la région dans le domaine économique** ; la région se voit ainsi confiée :
 - la définition des orientations en matière de développement économique au travers de la réalisation d'un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** qui s'impose aux autres collectivités ;
 - la réalisation et le suivi d'un **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** fixant les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, etc.
 - la réalisation d'un **plan régional de prévention et de gestion des déchets** afin de simplifier et de mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets ;
 - la question des transports avec le transfert des compétences des départements en matière de transports non urbains réguliers ou à la demande, du transport scolaire, des gares routières départementales (1^{er} janvier 2017)
- **recentre les activités du département autour des compétences sociales et de la solidarité territoriale** en lui confiant la coréalisation, avec l'État, d'un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, définissant pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services ; le département se voit par ailleurs conforter dans sa compétence pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes, l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge ;
- **renforce** les communautés de communes et les communautés d'agglomération en fixant un **seuil minimal de population de 15 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale** et en prévoyant d'important transferts de compétences dans les années à venir.

[...]

L'impact financier du dispositif LEADER en France pour l'actuelle programmation (2014-2020)

Etude sur la mesure 19 LEADER des programmes de développement rural régionaux 2014-2020, Réseau rural français, Agence de services et de paiement, Régions de France, 2020, p 50.

L'importance financière du dispositif est un autre paramètre d'analyse de la programmation 2014-2020. Le programme LEADER passe de 297 millions d'euros (2007-2013) à 704 millions d'euros (2014-2020), ce qui aboutit pour les Régions métropolitaines à un budget LEADER multiplié entre 1,5 et 2,5. La dotation envisagée par GAL est généralement prévue entre 1 et 2 millions d'euros (et parfois au-delà pour les Régions les mieux dotées : plus de 2 millions d'euros en Midi Pyrénées, plus de 4 millions d'euros en Auvergne). Ces montants

correspondent aux 3 millions d'euros de fonds publics mobilisés, recommandés par la Commission européenne (Guidance for local actors, 2014, p. 35). Par ailleurs il est intéressant de noter que plusieurs Régions ont fait le choix d'aller au-delà de la part minimale des 5% de crédits FEADER de la maquette régionale dédiée au dispositif LEADER.

Ainsi, le montant dédié au programme LEADER par PDRR varie de façon significative entre les différentes Régions :

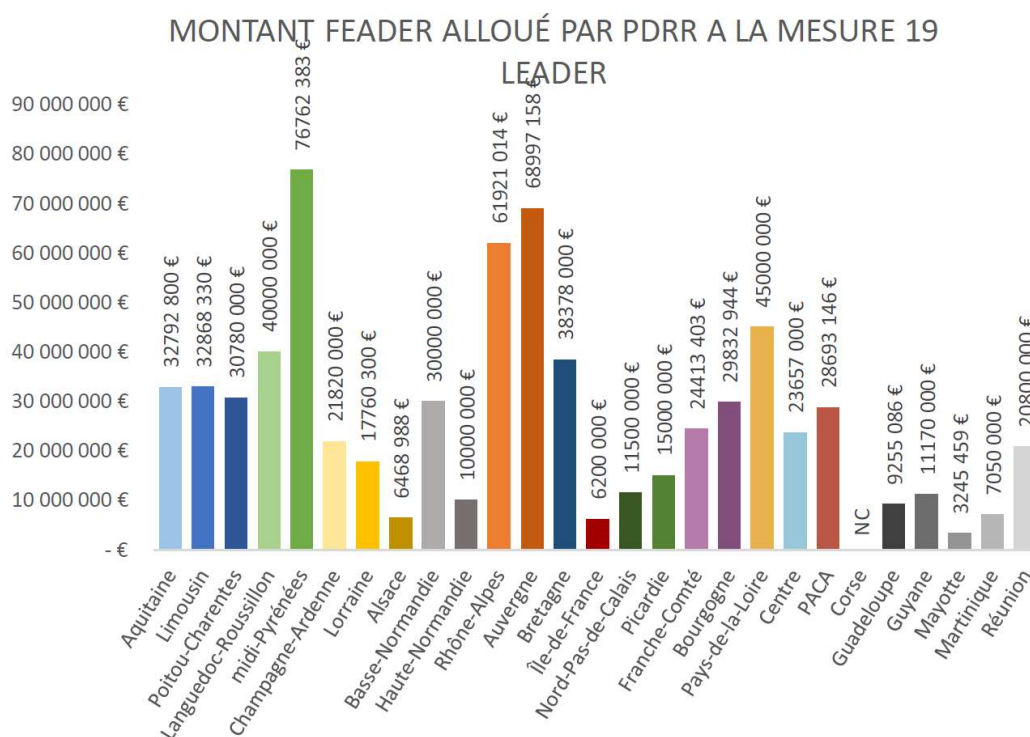


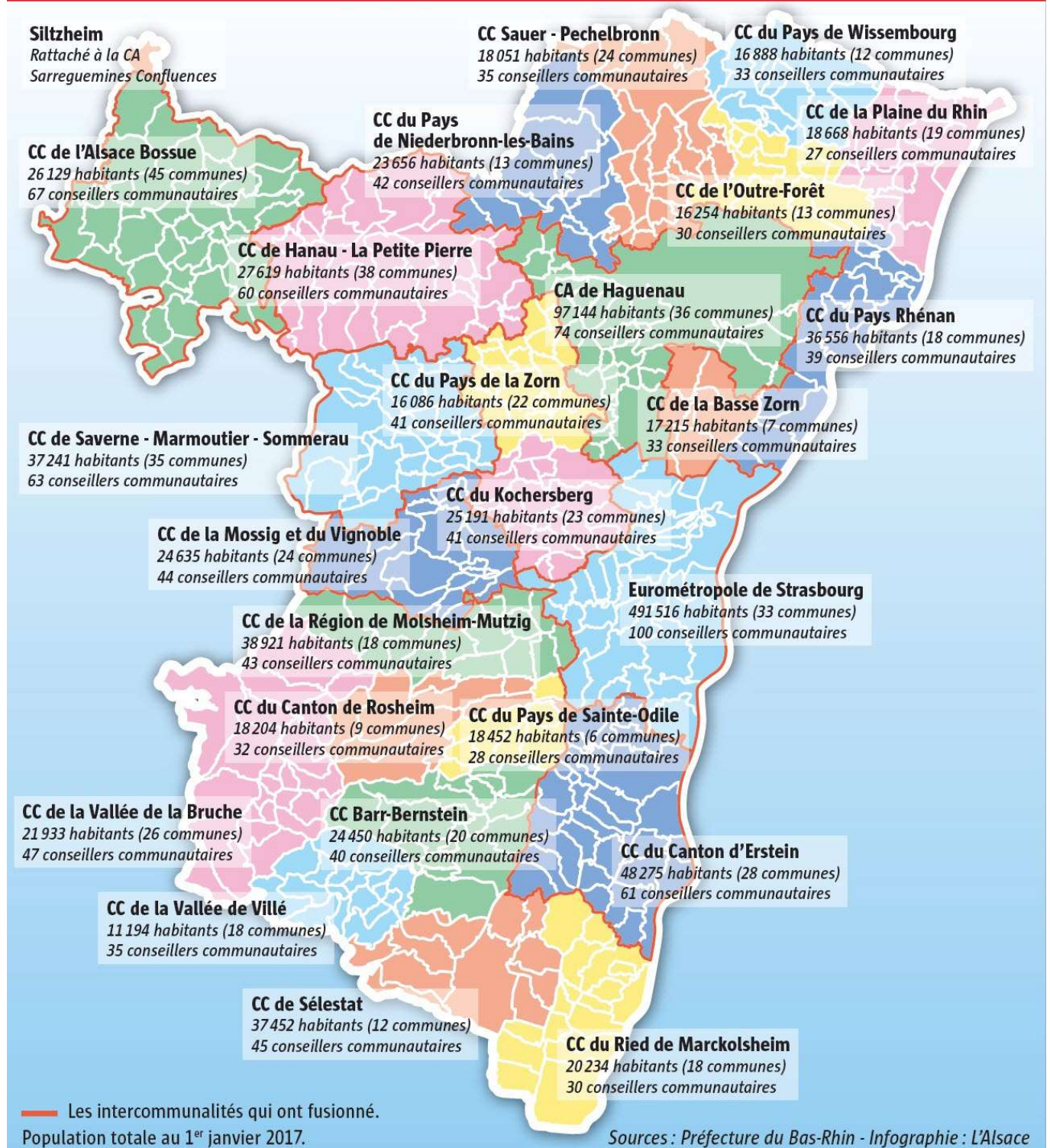
Figure 29 : Répartition du montant total LEADER par PDRR pour la programmation 2014-2020¹²

¹² Source : Système commun de gestion partagée des fonds – septembre 2019

Carte des intercommunalités du département du Bas-Rhin.

La nouvelle donne intercommunale en Alsace, Site Internet du quotidien L'Alsace, 29 janvier 2017.

Les communautés d'agglomération et de communes du Bas-Rhin



Document A

Champs de compétences et liste des situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par convention, elles sont en nombre réduit. Ces situations sont regroupées par champ de compétence selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

CHAMPS DE COMPETENCES	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES	FINALITES
Communication et médiation	SPS 1 : Accueil, information, orientation de publics lors d'activités en territoire rural SPS 2 : Conception d'une stratégie et réalisation de produits de communication SPS 3 : Conduite d'une négociation / médiation relative à un projet	Communiquer pour assurer la réussite d'un projet
Conception, mise en œuvre et animation de projets	SPS 4 : Réalisation de diagnostics ciblés avec axes d'intervention et propositions d'actions SPS 5 : Appropriation du projet et choix d'une méthodologie adaptée SPS 6 : Réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité SPS 7 : Conduite et mise en œuvre de projets SPS 8 : Animation et coordination d'activités et d'événements en lien avec le territoire rural SPS 9 : Evaluation de projets	Concevoir, mettre en œuvre un projet et assurer son suivi.
Gestion d'une structure	SPS 10 : Animation d'une équipe de travail SPS 11 : Gestion d'une structure en milieu rural SPS 12 : Evaluation d'éléments financiers, humains et matériels (pour prendre une décision) SPS 13 : Mise en place de partenariats SPS 14 : Commercialisation de produits et de services	Encadrer et/ou animer une équipe de travail dans le cadre d'une structure

Document B

Liste des capacités générales et professionnelles

CAPACITES GENERALES	
1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	
1.1. Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale 1.2. Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société 1.3. Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire 1.4. S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées 1.5. Interagir dans des situations de communication variées 1.6. Mobiliser ses capacités d'autonomie, d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet 1.7. Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société	
2. Communiquer dans une langue étrangère	
2.1. Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	
3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	
3.1. Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportive 3.2. Gérer un projet de formation physique et sportive	
4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	
4.1. Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données 4.2. Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne	
CAPACITES PROFESSIONNELLES	
5. Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural	
5.1. Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux 5.2. Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies 5.3. Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural	
6. Réaliser un diagnostic ciblé	
6.1. Maîtriser une méthodologie de diagnostic ciblé de territoire 6.2. Maîtriser les outils de diagnostic 6.3. Réaliser le diagnostic 6.4. Formuler des préconisations	
7. Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural	
7.1. Maîtriser une méthodologie de projet 7.2. Définir le projet : finalités, objectifs, moyens 7.3. Exploiter des expériences proches 7.4. Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles 7.5. Mettre en œuvre le scénario choisi 7.6. Evaluer la réalisation du projet	
8. Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation	
8.1. Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle 8.2. Conduire une négociation en situation professionnelle 8.3. Animer en situation professionnelle des activités, des événements	
9. Utiliser les outils de gestion	
9.1. Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire 9.2. Prendre en compte les éléments juridiques essentiels 9.3. Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services 9.4. Animer une équipe de travail	
10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle	
10.1. S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement 10.2. Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles 10.3. Interagir en situation professionnelle 10.4. Répondre à une commande professionnelle	

Document C

Objectifs du module M52

M 52 - Les acteurs de services en territoire rural

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Histoire-Géographie		14,5		14,5
Education socioculturelle		14,5		14,5
Sciences économiques, sociales et de gestion		43,5	43,5	87
TOTAL		72,5	43,5	116 h

Objectif général du module

Identifier et analyser les acteurs de services en territoire rural et comprendre leurs stratégies.

Objectifs du module

1. Identifier, classer et caractériser les acteurs de services.
2. Caractériser le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services.
3. Appréhender les dynamiques des acteurs des services.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'identifier et de caractériser les principaux acteurs de services en territoire rural. Les étudiants doivent comprendre leur rôle et leur fonctionnement dans le développement local.

Une veille documentaire sur les acteurs et les politiques s'impose afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Identifier, classer et caractériser les acteurs de services en territoire rural.

- 1.1. Repérer les acteurs de services parmi l'ensemble des acteurs d'un territoire.
- 1.2. Concevoir et utiliser des typologies d'acteurs.
- 1.3. Caractériser ces acteurs.

2. Caractériser le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services.

- 2.1. Identifier le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs regroupements.
- 2.2. Identifier le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales .
- 2.3. Appréhender le rôle et le fonctionnement des associations.
- 2.4. Identifier les organisations professionnelles agricoles.
- 2.5. Comparer l'entreprise aux autres acteurs clefs.

3. Appréhender les dynamiques des acteurs des services.

- 3.1. Caractériser la dynamique du développement local en territoire rural.
- 3.2. Caractériser la dynamique des politiques des services en territoire rural.
- 3.3. Identifier les dispositifs de financement.

Objectifs des autres modules professionnels impliquant les SESG Gestion d'entreprise

M 53 - Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services (43,5 h de SESG)

Objectif général du module : Mettre en œuvre une méthodologie du diagnostic de territoire dans le secteur des services en territoire rural.

Objectifs du module

1. Appréhender une méthodologie de diagnostic de territoire.
2. Réaliser un diagnostic ciblé dans le secteur des services en territoire rural.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Cet apport méthodologique, accompagné d'un travail de terrain est un préalable fondamental dans le BTSA DATR et devra être traité en début de formation. Il participe à la 1ère étape de la démarche de projet, et assure la connaissance du territoire d'action à la fois dans un but analytique mais aussi en vue d'une évaluation du projet. Le diagnostic de territoire réalisé par les apprenants est ciblé sur un des domaines du BTSA DATR. Le partenariat avec un acteur support est indispensable.

M 54 – Méthodologie de projet (29 h de SESG)

Objectif général du module : Analyser et évaluer la méthode de projet à travers l'étude d'un cas concret.

Objectifs du module

1. Choisir un projet dans l'un des trois champs d'activité des services.
2. Analyser le projet retenu dans toutes ses composantes.
3. Evaluer le projet.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit être réalisé en amont du M55 dont il constitue un préalable. Il se met en œuvre par une pédagogie de projet.

M 55 – Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural (43,5h de SESG)

Objectif général du module : Concevoir et mettre en œuvre un projet de service en territoire rural.

Objectifs du module

1. Mener l'étude préalable à la mise en œuvre du projet.
2. Mettre en œuvre le projet.
3. Evaluer le projet.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est l'élément central de la formation ; il est donc l'occasion de mobiliser l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis dans tous les autres modules. Le projet doit se situer dans un champ différent de celui étudié dans le M 54. Le projet doit être mené en situation réelle dans le cadre d'un partenariat. Les trois phases de la méthodologie de projet sont mises en œuvre obligatoirement : conception, réalisation, évaluation. Afin de favoriser l'implication de l'ensemble des étudiants, plusieurs projets peuvent être conduits simultanément.

M 57 – Gestion juridique et financière des services (116 h de SESG)

Objectif général du module : Utiliser des outils de gestion et prendre en compte la dimension juridique dans une organisation de services.

Objectifs du module

1. Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire des structures privées.
2. Identifier les bases de la comptabilité publique.
3. Repérer les éléments juridiques essentiels rencontrés dans les organisations de services.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a pour objectif de fournir aux apprenants les connaissances financières et juridiques nécessaires à l'exercice de leur future fonction. Les notions abordées sont illustrées par des exemples pris dans le secteur des services en territoire rural (M 52, M 54, M 55, stages...).

Document E

Objectifs du module M61 « Stage(s) et formation en milieu professionnel »

Objectif général du module : S'intégrer dans une démarche de projet mise en œuvre sur un ou plusieurs champs d'activités visés par le référentiel professionnel.

Objectifs du module

La réalisation de plusieurs périodes de stage au cours de la formation a pour objectifs :

- o l'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- o l'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- o la mise en œuvre de démarches de projet ;
- o une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

A ce titre, toutes les capacités du BTSA DATR peuvent être concernées à des degrés divers.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs :

Le stage principal permet à l'étudiant de :

- o se confronter aux réalités socio-économiques et d'entrer en relation avec les professionnels du secteur des services en territoire rural ;
- o mettre en application dans des situations professionnelles les compétences acquises ;
- o maîtriser des techniques professionnelles ;
- o approcher la réalité des contraintes politiques, économiques, sociales et financières d'une organisation travaillant dans les secteurs des services en territoire rural ;
- o s'intégrer dans un projet et en percevoir l'ensemble des enjeux ;
- o conduire un projet ou une partie d'un projet dans le cadre de la structure de stage.

Le stage se réalise dans toute structure (collectivité, association, entreprise...) qui intervient dans les champs d'activités définis par le référentiel professionnel :

- o activités de services relatifs à l'animation et au développement dans des territoires ruraux ;
- o activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales ;
- o activités de services aux usagers en territoire rural.

Précisions relatives aux objectifs, attendus du stage

1. Analyser le contexte du projet dans lequel il s'intègre.
2. Appréhender sa mission de stage dans ses dimensions essentielles, son état d'avancement.
3. Intégrer une équipe de travail.
4. Utiliser les techniques et outils adaptés.
5. Présenter et évaluer sa contribution à l'action de la structure.
6. Prendre des responsabilités et des initiatives.
7. Confronter son projet personnel à une réalité professionnelle.

Document F
Activités pluridisciplinaires

Modules concernés	Thèmes	Horaire élève	Disciplines concernées (horaires indicatifs)
M 21 – M 22	Faits culturels du monde contemporain	12h	Français : 6h Documentation : 12h ESC : 6h
	Faits socio-économiques et culturels du monde contemporain	12h	SESG : 12h Français : 6h ESC : 6h
M 52	Acteurs	17h	SESG A : 17h ESC : 17h
M 53	Diagnostic ciblé de territoire	43h	SESG B : 30h ESC : 25h H/G : 21h TIM : 10h
M 54 /M 55 M 56/M 57	Analyse et conduite de projet	60h	ESC : 35h SESG A : 25h SESG B : 25h TIM : 20h H/G : 15h
M 58	Événementiel	20h	ESC : 20h SESG B : 20h
M58	Supports de communication professionnelles	10h	ESC : 10h TIM : 10h
	Total	150 h	

SESG A : SESG Gestion d'entreprise

SESG B : SESG Gestion commerciale

Modalités d'évaluation du M52 (extrait du tableau des épreuves)

Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural	Capacités	Epreuve	Modalités pour les candidats en CCF	Modalités pour les candidats hors CCF	Coefficient	Supports
	Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux					
	Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies					
	Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural					
	Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire					
Utiliser les outils de gestion	Prendre en compte les éléments juridiques essentiels	E5	CCF	Ecrit	4	M 51 M 52 M 56 M 57 M 58
	Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services					
	Animer une équipe de travail					

Modalités d'évaluation de l'épreuve E5

EPREUVE E5

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural :
 - Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux ;
 - Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies ;
 - Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural.
- Utiliser les outils de gestion :
 - Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire ;
 - Prendre en compte les éléments juridiques essentiels ;
 - Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services ;
 - Animer une équipe de travail.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 51, M 52, M 56, M 57 et M 58.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

L'épreuve E5 se compose de 4 CCF :

- 1 CCF (coefficient 1), écrit.

Ce CCF permet d'évaluer la capacité : « Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux ». Ce CCF concerne l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle.

- 1 CCF (coefficient 1), dont la nature est laissée au choix de l'équipe pédagogique.

Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies » et « Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural ».

Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.

Il concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit.

Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire » et « Prendre en compte les éléments juridiques essentiels ».

Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.

Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

- 1 CCF (coefficient 1), oral.

Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services » et « Animer une équipe de travail ».

Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.

Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

Modalités d'évaluation de l'épreuve E7

E7 : ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle :

- S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ;
- Interagir en situation professionnelle ;
- Répondre à une commande professionnelle.

Pour information, cette capacité est, entre autre, acquise dans le cadre des **modules de formation professionnels, du module M 61, des séquences en milieu professionnel et des activités pluridisciplinaires**.

Evaluation de l'épreuve :

L'évaluation est assurée par un enseignant choisi parmi les 3 disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion (SESG), histoire-géographie, éducation socioculturelle (ESC) et un professionnel.

**Document d'accompagnement du référentiel de formation - Module M 52
(Inspection de l'enseignement agricole, février 2012)**

Diplôme : BTSA

« Développement et Animation des Territoires ruraux »

Module : M52 :

Les acteurs des services en territoire rural

Objectif général du module :

Identifier et analyser les acteurs de services en territoire rural et comprendre leurs stratégies

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques**

Il s'agit d'identifier et de caractériser les principaux acteurs de services en territoire rural. Les étudiants doivent comprendre leur rôle et leur fonctionnement dans le développement local.

Une veille documentaire sur les acteurs et les politiques s'impose afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Objectif 1 : Identifier, classer et caractériser les acteurs de services en territoire rural

Objectif 1.1 Repérer les acteurs de services parmi l'ensemble des acteurs d'un territoire

Il s'agit d'identifier, sur un territoire d'étude choisi (commune, canton, communauté de communes...), les différents acteurs de services en matière de :

- développement économique dont le secteur agricole,
- aide aux personnes,
- tourisme,
- animation et loisirs,
- culture et patrimoine,
- environnement,
- économie sociale et solidaire, etc.

Une fois ce repérage effectué, les apprenants repèrent les acteurs qui interviennent dans le champ des services. L'usager doit être considéré comme un acteur de services à part entière.

Objectif 1.2 Concevoir et utiliser des typologies d'acteurs

A partir d'une liste d'acteurs de services en espace rural, les apprenants proposent différentes classifications et les justifient. Il s'agit ensuite, pour les apprenants, de porter un regard critique sur les différentes classifications proposées. Différentes classifications d'acteurs peuvent être identifiées :

- **par secteur d'activité.** Cette classification est à mettre en lien avec les différents secteurs d'intervention du BTSA SER.
- **par statut juridique.** Le statut confère à l'organisation une existence (personnalité juridique) et définit ses principales règles de fonctionnement.
Il s'agit de clarifier les notions de personne physique / morale, de droit privé / public ainsi que les principales caractéristiques des statuts juridiques les plus fréquemment rencontrés dans le domaine des services en espace rural.
- **par niveau administratif et politique** (du local à l'international) en caractérisant les relations entre les acteurs d'une même famille (hiérarchie, tutelle...), les formes adoptées par ces familles d'acteurs (unions, fédérations...).

Cet objectif s'appuie sur l'étude d'exemples concrets issus des différents secteurs d'activité du BTSA. Il vise à préparer les apprenants à l'étude des acteurs clefs des services en espace rural.

Objectif 1.3 Caractériser ces acteurs

La réalisation d'une "fiche-acteur" (tableau à double entrée présentant les principales caractéristiques des acteurs)

Document J (suite)

est un outil pratique. Cette "fiche-acteur" permet aux apprenants de prendre conscience des principaux points communs et spécificités des acteurs étudiés.

Exemples de caractéristiques : éléments d'identification, historique, statut juridique, organes de décision, stratégie et missions, activités, territoire d'action, moyens (personnel, matériel...), ressources financières, partenaires...

La "fiche-acteur" est utilisée au cours des deux années de formation, à l'occasion des rencontres d'acteurs. L'ensemble de ces fiches peuvent être collectées dans un classeur commun à l'ensemble de la classe.

Objectif 2 : Connaître le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services

Les associations, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les entreprises, les organisations professionnelles agricoles constituent les principaux acteurs de services en espace rural. Leur mode de fonctionnement doit être connu par les étudiants.

D'autres formes de statuts juridiques sont bien évidemment utilisées dans le domaine des services. En fonction des situations rencontrées par les étudiants, il peut donc être pertinent de les étudier.

Les formes juridiques émergentes devront également faire l'objet d'une veille régulière de la part des étudiants.

Objectif 2.1 Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs regroupements

Dans cet objectif, l'étude de cas concrets (rencontre d'acteurs, organisation de stage...) est privilégiée afin de donner du sens aux apprentissages.

2.1.1 Création et évolution des collectivités territoriales

La mise en perspective ne doit pas retracer précisément l'histoire des collectivités territoriales mais doit permettre aux apprenants de comprendre que :

- le paysage administratif français actuel est profondément marqué par l'histoire,
- l'organisation administrative française n'est pas figée; elle évolue.

Elle prépare les apprenants à l'étude des relations actuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales.

2.1.2 Etude des collectivités territoriales françaises

Il s'agit d'étudier les particularités des collectivités territoriales (communes, départements, régions) : mode de scrutin et fréquence d'élection, organes de décision, compétences, fonctionnement, budgets et ressources...

2.1.3 Les regroupements de communes

Il s'agit d'étudier l'évolution du phénomène intercommunal en France : historique, définition, différentes formes d'intercommunalité (EPCI avec et sans fiscalité propres), en privilégiant les formes de l'intercommunalité de l'espace rural.

La connaissance des lois (ATR, Chevènement, Libertés et Responsabilités locales, Solidarité et Renouvellement urbain...) permet aux apprenants d'appréhender globalement l'évolution des formes de regroupement de communes.

Les communautés de communes étant la forme la plus communément rencontrée en espace rural, son étude est approfondie.

Certaines communes rurales et périurbaines appartiennent à des Communautés d'agglomération ; elles peuvent donc être étudiées.

2.1.4 Les Pays

Les Pays constituent, historiquement, une des premières formes de regroupement à l'initiative des acteurs d'un territoire. Un lien avec le concept de développement local et l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux doit donc être établi.

Les lois (LOADT, LOADDT, Urbanisme et Habitat, réforme des collectivités territoriales...) permettent de resituer cette forme de regroupement au regard des autres formes de regroupement.

Il importe de souligner l'originalité de cette forme de regroupement

La contractualisation du Pays avec des partenaires financiers lui confère un rôle central dans le développement des territoires. Son rôle vis-à-vis des porteurs de projets devra donc être clarifié.

2.1.5 Les Parcs Naturels Régionaux

L'étude des Parcs Naturels Régionaux peut être réalisée en parallèle avec la démarche de pays en mettant en

Document J (suite)

évidence les particularités des PNR : démarche de reconnaissance, charte de développement, missions et activités, partenaires contractuels et financiers...

Objectif 2.2 Connaître le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales

Les lois de décentralisation successives ont fait évoluer la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Un rappel de l'évolution de l'organisation du paysage administratif français doit donc être effectué.

Cet objectif s'attache à étudier :

- les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de services en espace rural,
 - les rapports entre l'Etat (services déconcentrés) et les collectivités territoriales.
- Dans ce cadre, le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales doit être abordé.

Objectif 2.3 Connaître le rôle et le fonctionnement des associations

Cet objectif vise à faire découvrir aux apprenants l'importance du secteur associatif et son rôle en matière d'animation des territoires.

Il s'agit d'amener les apprenants à découvrir l'importance du secteur associatif en terme économique, social, politique...

Ils doivent comprendre son mode de fonctionnement :

- loi 1901 (loi 1908 pour l'Alsace et la Moselle),
- démarche de création,
- statuts,
- organes de décision,
- personnel : distinction entre membres, salariés, bénévoles
- budgets et ressources,

Les apprenants doivent identifier les intérêts et limites du statut associatif : fonctionnement, ressources, fiscalité, responsabilités...

La comptabilité des associations : budget / compte de résultat, assujettissement ou non à la TVA... est approfondie dans le module M 57.

Objectif 2.4 Connaître les organisations professionnelles agricoles

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) ont un rôle majeur en matière de développement du monde agricole et rural.

Le rôle et l'organisation des principales OPA sont à étudier : MSA, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles...

Objectif 2.5 Comparer l'entreprise aux autres acteurs clefs

Dans cet objectif, il est possible de comparer l'entreprise aux autres acteurs clés en matière de :

- Statut juridique
- Démarche de création
- Finalités / objectifs, activités
- Prise de décision
- Ressources
- Statut du personnel
- Règles comptables
- Marchés
- ...

Cette comparaison permet aux apprenants d'appréhender la variété des acteurs de services en espace rural et de cerner leur implication possible en matière de développement local.

Objectif 3 : Comprendre les dynamiques des acteurs des services

Il s'agit d'amener progressivement les étudiants à appréhender la notion de développement local en territoire rural. Cette approche doit être sous-jacente à l'ensemble du module ; elle en constitue le "fil conducteur". Elle prépare les apprenants à une approche dynamique des territoires ruraux.

Objectif 3.1 Comprendre la dynamique du développement local en espace rural

Il s'agit, dans cet objectif de :

- définir la notion de développement local,
- comprendre l'émergence du développement local en France,
- comprendre l'intérêt de l'action collective dans le développement local.

Document J (fin)

La place des usagers dans les réseaux d'acteurs... est aujourd'hui un enjeu important en matière de développement local. Les formes de participation (référendum, conseil de développement, commissions ouvertes...) doivent être abordées.

Un lien avec l'objectif 2.3 du module M 51 doit être effectué.

Objectif 3.2 Comprendre la dynamique des politiques des services en espace rural

Il s'agit d'identifier les politiques locales, nationales et européennes mises en œuvre pour favoriser les projets en espace rural.

Les financements privés (fondations, mécénat...) sont également à prendre en compte.

Il ne s'agit pas de dresser un catalogue général, mais de :

- mettre en évidence les relations entre les compétences / objectifs des financeurs avec les dispositifs de financement proposés,
- réaliser une recherche ciblée en prenant appui, sur un projet de service (M 55 par exemple).

Objectif 3.3 Appréhender les dispositifs de financement

La recherche ciblée sur un projet doit permettre l'identification des dispositifs mobilisables par le porteur de projet. C'est l'occasion de :

- comprendre les politiques d'octroi de subventions,
- connaître la démarche à suivre pour obtenir une subvention.

Ce travail peut aboutir, en lien avec le module M 55, à l'élaboration de dossiers de demande de subvention.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

- Ministères : colloc.minefi.gouv.fr / dgcl.intérieur.gouv.fr / intérieur.gouv.fr,
- Site du 1^{er} Ministre : premier-ministre.gouv.fr

Abonnement possible à la e-Lettre du Gouvernement

- Maire info : maire-info.com Abonnement possible à la e-Lettre

- Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire - IAAT : iaat.org Abonnement possible à la e-lettre de l'IAAT

- Site des Régions

Abonnement possible à la e-Lettre

- Informations générales : localtis.info
- DATAR : territoires.gouv.fr

- Collectivités territoriales et inter-communalité Consultation des différents sites correspondants

- Demande de subventions
- Associations et subventions : associanet.com/docs/subv.html
- Formulaire pour associations : associations.gouv.fr/article.php3?id_article=476 service-public.fr/actualites/00388.html
- Europe
- Financer vos projets grâce à l'Europe, Des fonds européens pour votre territoire, Guide pratique de l' élu, Association des maires de France, 2008
- Portail français sur les questions européennes : touteurope.fr
- Portail européen de l'Union européenne : europa.eu/index_fr.htm
- Programmes européens et CPER : poitou-charentes.fr/fr/index.dml